

Floréal s.c.
Monsieur Daniel REMACLE
Directeur-Gérant
Place J. Wauters, 9

B – 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : chantier 2060/2006/10/01
(corr. M. C. Embise)
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.19/s.411
Annexes : 1 dossier + 1 schéma

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-jardin « Floréal ».
Avenue des Archiducs, 75 / rue des Gardénias, 2 et 3 / rue des Spirées, 3 / rue des Cannas, 23.

En réponse à votre lettre du 27 mars 2007, en référence, reçue le 2 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 avril, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les recommandations suivantes :

La nouvelle proposition fait suite à la réunion du 16 mars au cours de laquelle une première solution avait été présentée sous forme d'une porte en bois plein montée sur cadre métallique et entourée, de part et d'autre, de deux étroites feuilles de verre. A cette occasion, les représentants de la CRMS avaient émis deux remarques principales :

- dans la mesure où une des préoccupations des habitants et de la société coopérative est d'assurer une meilleure relation visuelle entre le jardin et l'intérieur ainsi qu'un éclairage plus important de celui-ci, il leur semblait préférable de vitrer la nouvelle porte plutôt que de la prévoir pleine ;
- dès lors que le vitrage était préféré au panneau plein, il leur semblait compliqué de prévoir une feuille de porte en bois sur armature métallique et ils privilégiaient un simple châssis en acier, ce qui permettait à la fois de répondre à un éclairage maximum et à une conception contemporaine, proche de l'effet d'origine (une baie ouverte) et plus simple du point de vue de la réalisation. Les châssis en acier seraient de couleur noire (et non peints dans les couleurs caractéristiques de la cité afin de se distinguer du vocabulaire d'origine).

Malheureusement, le projet présenté ne répond pas entièrement à ces recommandations puisqu'il continue à proposer la même porte en bois que celle examinée le 16 mars, dont on s'est contenté de remplacer certaines parties par des vitres.

La CRMS n'encourage pas cette solution. Elle continue à préconiser la solution de la structure métallique et, à titre d'exemple, elle joint à la présente un schéma reprenant les principaux éléments d'une proposition. En plus du cadre, deux traverses horizontales supplémentaires devraient être prévues dans la porte et les baies latérales, de manière à renforcer la structure et à introduire des divisions régulières dans les nouveaux châssis.

La CRMS rappelle un autre élément important soulevé lors de la réunion du 16 mars, à savoir la nécessité de fonder le projet sur un relevé précis de la situation existante, qui fasse la part des choses entre la baie d'origine (y compris ses pans inclinés) et les transformations ultérieures, afin de dimensionner exactement la largeur de la feuille de porte et des baies latérales.

La Commission espère que ces indications pourront aider l'auteur de projet à finaliser une solution qui se base sur un relevé exact des baies en question et qui prévoient une paroi vitrée montée sur structure métallique intégrant un ouvrant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Messieurs J.-C. Debroux et Ph. Piéreuse), A.A.T.L. – D.U. (M. S. Debreucker).